

**MAIRIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT D'ARENTEUIL  
CANTON DE DOMONT

**CCAS**

**AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le maire informe les associations qu'en application des articles L.123-6, R123-7 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il procédera à la nomination de 8 membres représentatifs du domaine social, dont :

- Un représentant de l'**Union Départemental des Associations Familiales du Val D'Oise**
- Un représentant des **associations de retraités et de personnes âgées**
- Un représentant des **personnes handicapées**
- Un représentant d'**associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**

afin de siéger au sein du Conseil d'Administration

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune,
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS,
- qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

**Délai impératif**

La liste des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard **le 15 juin 2020** à l'adresse électronique suivante:

*[administrationgenerale@leplessisboucharde.fr](mailto:administrationgenerale@leplessisboucharde.fr)*

*ou être remises à l'accueil de la mairie, contre accusé de réception.*

Fait au Plessis Boucharde, le 26 mai 2020.



**Le Président du C.C.A.S  
Maire et Conseiller Départemental**

**Gérard LAMBERT-MOTTE**